

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 septembre 2006
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 28 septembre 2006, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 1^{er} août 2005 (S/2005/528), par laquelle j'informais le Président du Conseil de sécurité des progrès accomplis par la Commission Mixte Cameroun-Nigéria, ainsi qu'à la réponse en date du 12 août 2005 (S/2005/529) par laquelle le Président prenait note de mon intention de continuer de financer les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission Mixte Cameroun-Nigéria au moyen de ressources prélevées sur le budget ordinaire. Dans le même esprit, je souhaite par la présente lettre vous informer des récentes activités et réalisations de la Commission Mixte. J'ai en effet été appelé à faciliter, par mes bons offices et avec le concours du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002 concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria.

Grâce à des crédits d'un montant définitif de 5,6 millions de dollars prélevés sur le budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005 de l'Organisation et à un crédit initial de 7,5 millions de dollars pour 2006, la Commission Mixte a pu faire avancer ce processus sans heurts et pacifiquement et maintenir le dialogue et la communication entre les deux pays. Vous trouverez ci-après une description de quelques-unes des activités auxquelles l'équipe des Nations Unies de la Commission Mixte a apporté un appui fonctionnel, technique et logistique.

Comme je vous en ai informé (S/2006/419), j'ai reçu le 12 juin 2006 le Président de la République du Cameroun, M. Paul Biya, et le Président de la République fédérale du Nigéria, M. Olusegun Obasanjo, à Greentree (État de New York), où ils ont signé l'Accord de Greentree entre la République du Cameroun et la République fédérale du Nigéria concernant les modalités de retrait et de transfert d'autorité dans la presqu'île de Bakassi. L'Accord a également été signé par les quatre États suivants en qualité de témoins : Allemagne, États-Unis d'Amérique, France et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il porte création d'une commission de suivi chargée de suivre son application. Cette commission de suivi, qui émerge au budget de la Commission Mixte Cameroun-Nigéria, s'est déjà réunie deux fois, les 10 juillet et 31 août 2006, et devait se réunir ensuite chaque mois selon que de besoin.

L'équipe d'observateurs civils des Nations Unies de la Commission Mixte Cameroun-Nigéria travaille aussi avec la Commission de suivi. Il est prévu qu'après le retrait et le transfert d'autorité dans la presqu'île de Bakassi (août 2006), la



Commission Mixte recrutera des observateurs à hauteur de l'effectif autorisé pour les déployer dans la presqu'île afin de consolider les résultats obtenus, comme cela a déjà été fait dans la région du lac Tchad et le long de la frontière terrestre.

L'équipe d'observateurs des Nations Unies, qui a aussi reçu pour mission d'accompagner l'opération de démarcation et qui travaille toujours en présence de représentants du Cameroun et du Nigéria, a fait savoir dans ses rapports que la situation reste calme le long de la frontière. Sur la question des droits et du bien-être des populations concernées, la Commission Mixte a poursuivi ses discussions avec le Cameroun, le Nigéria et leurs partenaires de développement sur des projets visant à promouvoir la coopération transfrontalière et dont les populations des deux côtés de la frontière pourraient bénéficier.

Les activités correspondant à l'opération de démarcation ont progressé régulièrement malgré quelques retards. La démarcation est maintenant achevée sur 462 kilomètres de frontière. Elle sera suivie par la pose des bornes, un relevé final et l'établissement des cartes définitives, qui seront financés par des contributions volontaires. À ce sujet, les fonds nécessaires à la publication des cahiers des charges sur le site Web du Service des achats dans le cadre des appels d'offres pour la démarcation devraient être réunis prochainement. La Commission Mixte a signé avec la Commission européenne un accord relatif à une contribution volontaire de 4 millions d'euros qui, lorsqu'elle aura été reçue, aidera à couvrir le montant de l'opération de démarcation dans son ensemble, initialement estimé à 12 millions de dollars. Ont déjà été reçues des contributions du Cameroun et du Nigéria, d'un montant de 3 millions de dollars chacune, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à hauteur de 1 million de livres, de la Commission européenne à hauteur de 320 000 euros, et du Canada à hauteur de 273 508 dollars canadiens.

En ce qui concerne la frontière maritime, on prévoit que son tracé sera achevé en 2006. Cela permettra à la Commission Mixte de passer en temps utile à la question du tripoint entre le Cameroun, le Nigéria et la Guinée équatoriale.

Suite à l'achèvement du retrait et du transfert d'autorité dans la région du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et dans la presqu'île de Bakassi (août 2006), la Commission Mixte pourra se concentrer en 2007 sur l'opération de démarcation, la promotion de la coopération transfrontalière et les droits des populations concernées. Étant donné l'état d'avancement de la démarcation et le calendrier des activités découlant de l'Accord de Greentree, on peut déjà prévoir que la Commission Mixte ne sera pas à même d'accomplir intégralement son mandat d'ici la fin de 2007.

Je tiens à rappeler que jusqu'en 2003 la Commission Mixte a été financée entièrement par des fonds extrabudgétaires. De 2004 à 2006, ses activités ont été financées par le budget ordinaire de l'Organisation. Les Gouvernements autrichien, canadien, italien, norvégien, pakistanais, suédois et uruguayen ont apporté à la Commission Mixte une aide en nature en mettant à sa disposition des militaires et des juristes, cette aide venant s'ajouter à l'appui logistique fourni par les Gouvernements camerounais et nigérian.

Étant donné l'efficacité de la Commission Mixte par rapport à son coût et l'importance des tâches qui restent à accomplir à ce moment crucial de ses travaux, et compte tenu du fait que les Présidents du Cameroun et du Nigéria ont récemment réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre pacifiquement l'arrêt de la Cour

internationale de Justice et de s'employer ensemble à mener ce processus à son terme, j'ai l'intention de demander pour la Commission Mixte de nouveaux crédits à prélever sur le budget ordinaire de 2007 pour faciliter la mise en œuvre pacifique de l'arrêt de la Cour internationale de Justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**
